de Benjamin d'Entremont &de Charles Amirault temoins. Lesquelles parties avoient auparavant conjointe devant temoins, dans l'absence &par defaut de Pretre avec promesse néan moins deSepresenter à l'Église à la prémiere occasion qu'il y auroit un Prêtre au pays, tout pour obtenir la dispense dudit empêchement que pour re**n**ouveller leur consentement &recevoir la Benediction nuptiale, ainsi qu'il m'a paru par un écrit en Datte du 29 Novembre 1797 signé Simon Amirault époux, avec la Marque d'Anne Suret épouse Signé enoutre **par** P**ier**re Mius principal temoins & Joseph Boudreau **&Je**an Amirault. tous gens decette Paroisse, & ont ensuite Signé S i m o n A m i r a u l t Louis.
Benjamin Dentremont J. B. Potieramirault
Charles amirault Sigogne prêtre

+
B.
Marc
Amirault
Juillet

Le vingt un de Juillet mil Sept cens quatre vingt dixneuf Je Prêtre Soussigné ai Supplié les cérémonies du Baptême à Marc né le vingt Octobre 1798 du légitime Mariage enlre Simon Amirault & AnneSuret Lequel avoit été baptisé dans l'absence &par defaut dePrêtre par Ange Amirault son grand-Pere. Le Parain aété Cyriac Amirault Son Oncle & la Maraine Magdelene Suret sa tante tous sont de cette Paroisse. Le Pere aSigné Simon Amirault
Sigogne prêtre

B.
Eucles
Dulain
juillet

Le quatorze Juillet de l'an mil Sept cens quatre vingt dix neuf **a**été par moi prêtre Soussigné Baptisé sous condition Eucles fils de Louis Dulain & de Marie Frontain, né d**e**leur Mariage légitime le 15 d'Octobre 1795. ~~n'que~~ n'ayant pas eu de certitude Suffisante delavalidité du baptême administré dans l'absence du Prêtre par laSage femme. Le Parrain aété François Mius, & la Maraine Marie Colombe Frontain tante de l'enfant **t**ous sont de cette paroisse. Sigogne pretre

B.
Hilaire
Amirault
juillet.

Le quatorze Juillet mil Sept cens quatre vingt dix neuf a été par moi pretre Soussigné Baptisé Sous condition Hilaire né du legitime mariage entre Jacques Amirault & Amarante d'Entremont le vingt **&** un de decembre de l'an 1797, n'ayant pas de